

CSA R MARINE du 19 décembre 2023

Amiral, Mesdames, Messieurs,

Une fois de plus, ce CSA Marine se tient dans une période troublée. Une fois encore, les armes ont parlé au Proche-Orient et les conséquences de cette folie meurtrière sont des milliers de morts et blessés dans les populations civiles, dont de nombreux enfants. Cette escalade meurtrière doit cesser immédiatement avant un risque d'embrasement généralisé.

La **CGT** adresse tout son soutien aux victimes israéliennes et palestiniennes ainsi qu'à leurs familles. Ces événements nous rappellent une fois de plus que les guerres entraînent des atrocités et des victimes innocentes. Il est impératif que la diplomatie Française œuvre pour le règlement pacifique des nombreux conflits qui secouent le monde d'aujourd'hui. La guerre ne doit jamais être une opportunité pour quiconque quoi qu'en dise et en pense le ministre des armées.

La Paix est indissociable de la justice sociale. Elle est indispensable à un développement harmonieux et équilibré de nos sociétés, dans lesquelles les besoins vitaux doivent être garantis pour le bien-être de tous notamment en défendant les conditions de vie et de travail.

Le vote, cet été, de la LPM à 413 milliards d'euros de 2024-2030, en augmentation de 30% par rapport à la précédente, sera-t-elle bénéfique en termes d'équipement pour la Marine ? Pour les personnels civils, la réponse est sans ambiguïté, cette LPM n'acte très peu d'avancée sur les questions de salaire, d'avancement, de déroulement de carrière, de reconnaissance professionnelle pour les agents civils du ministère. Pensez-vous, Amiral, que cela puisse durer encore longtemps ?

Pour la **CGT**, il n'est pas acceptable que l'équilibre budgétaire de cette LPM soit assuré par la vente d'armes à l'export.

La **situation financière** des fonctionnaires, contractuels et ouvriers d'État du Minarm devient de plus en plus critique. Le manque de reconnaissance à travers les salaires et déroulements de carrière frise l'indécence, voire le mépris ! En ces temps d'inflation galopante, le manque de considération de nos gouvernants en matière de rémunération devient un sérieux handicap, tant pour les ménages et leur pouvoir d'achat que pour le recrutement. De nombreux candidats fuient les concours d'entrée dans notre Ministère au profit du secteur privé, plus rémunérateur en termes de salaires. Dans le secteur privé, la moyenne des Négociations Annuelles Obligatoires en 2023 s'établit à une augmentation salariale de 4,6 %, tandis que pour la fonction publique, il nous a été accordé « très généreusement » une augmentation de **1,5 %** du point d'indice et une **année blanche** est envisagée pour 2024 !!!

Ce ne sont pas les quelques rustines via les mesures catégorielles, les diverses primes ainsi qu'une augmentation du taux d'avancement du GR VI vers le GR VII pour les OE qui vont régler le problème d'attractivité et de fidélisation des agents du Minarm. Plutôt que de créer des « usines à gaz » incompréhensibles, il est impératif d'augmenter le point d'indice de façon pérenne en l'alignant à minima sur l'inflation et de 10% de façon immédiate, de supprimer les abattements de zone pour les OE, d'augmenter les taux d'avancement pour tous et surtout pour les changements de corps, d'intégrer les primes des fonctionnaires au salaire de base indiciaire pour garantir stabilité et une retraite décente.

Seule une prise en compte de ces dispositions permettra de régler le problème de l'attractivité et de fidélisation. Sinon, il ne servira à rien de feindre de geindre sur les difficultés de recrutement et de considérer que la seule solution viable est d'embaucher des contractuels pour assurer la continuité de l'activité de nos établissements. Pour la **CGT**, il est **inacceptable** que le recrutement de contractuels représente **39% du PDR 2023** et même si cela représente une « opportunité d'embauche » pour les apprentis ainsi que certains domaines en tension (cyber, SIC, etc ...). Seules des embauches statutaires permettront de régler les problèmes de précarité et d'attractivité sans avoir besoin de la mettre à toutes les sauces !!!

Il est à noter favorablement la montée en puissance du PDR 2023 (243 postes) qui permettra de combler de nombreux postes vacants et ou demande de création de postes. Malheureusement, le nombre d'embauche de contractuels (95) ainsi que le **reclassement** de 4139-2 (nbre 69 dont 25 TSEF 3) viennent assombrir ce PDR 2023 et pose toujours la problématique d'avancement pour les fonctionnaires dits « historiques ».

Et ce ne sont pas les avancements 2023 de changement de corps pour les personnels fonctionnaires qui changeront la donne et amélioreront leur situation financière : **1 494 conditionnants pour 18 promotions dont 2 examens pro**. Pas besoin de long discours, les chiffres parlent d'eux-mêmes !!!

En ce qui concerne la **CCNM** (Convention Collective Nationale de la Métallurgie), la **FNTE-CGT**, contrairement aux autres fédérations syndicales, a maintenu son opposition en votant **contre** lors du CSA Ministériel du 07 novembre 2023 en respectant de fait sa position nationale et refusant de nouvelles restrictions aux personnels ICT/TCT surtout sur la cotation des postes qui remet en cause la reconnaissance des diplômes, des qualifications, de l'ancienneté à l'embauche. De plus, comment accepter qu'à quelques jours de sa mise en œuvre aucune communication officielle n'ait été effectuée auprès des personnels concernés du SSF.

Comme pour la CCNM, il y a eu un véritable problème de communication au sujet du versement de la **prime IMOMA** qui a été réalisé en toute opacité aussi bien envers les personnels que les organisations syndicales. Les critères retenus sont illisibles pour de nombreux personnels et combien des 40 personnels figurant sur la liste complémentaire seront réellement éligibles à cette prime avec effet rétroactif au 1er Janvier 2023. Contrairement à d'autres, pour la **CGT**, c'est **l'ensemble des personnels** œuvrant au bon fonctionnement du MCO aéronautique qui doit percevoir cette prime.

Alors que le passage de la **tempête Ciara** était annoncée depuis plusieurs jours, les élus **CGT** s'étonnent qu'aucune mesure particulière n'ait été prise en amont. Il était tout à fait réalisable de demander aux personnels de se placer en télétravail, du moins pour ceux équipés de SMOBI dès le mardi. A cette date, entre 10 et 12 millions de dégâts sont à déplorer sur la BdD Brest-Lorient, et les entités de la Marine n'ont pas été épargnés. Est-ce que cette somme aura une répercussion sur le budget de la Marine ? La Marine devra-t-elle participer à l'effort financier ? Les élus CGT demandent qu'un retex soit fait, dans le but de mieux anticiper ce genre de catastrophe si cela devrait se reproduire.

Amiral, nous souhaitons avoir des réponses précises et concrètes aux différentes problématiques prégnantes évoquées dans ces différentes DL de CSA et FS marine.

Merci de votre attention

